

## Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

Au niveau de l'Association ADIMC35 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

<b>1<sup>er</sup> indicateur</b>	<b>Ecart de rémunération</b>	<b>35 points</b>
<b>2<sup>ème</sup> indicateur</b>	<b>Ecart de taux d'augmentations individuelles</b>	Non calculable
<b>3<sup>ème</sup> indicateur</b>	<b>Ecart de taux de promotion</b>	Non calculable
<b>4<sup>ème</sup> indicateur</b>	<b>Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation</b>	Non calculable
<b>5<sup>ème</sup> indicateur</b>	<b>Nombre de salariés du sexe sous représentés parmi les dix plus hautes rémunérations</b>	<b>5 points</b>

**Le résultat de l'index : Non calculable**